



Commune de Marseille en Beauvaisis

Procès-Verbal

Séance du 24 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-quatre du mois de septembre à 18h45, le Conseil Municipal de la commune de Marseille en Beauvaisis (Oise) s'est réuni à la salle de conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, Martine LANGLOIS, et Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST et Jean-Yves DECOCK.

Absent(es) : Madame Servane CARON et Monsieur Thibaut HULLAERT.

Pouvoir(s) : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie LEVÊQUE

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h45 et demande qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Aurélie LEVÊQUE se propose et le conseil accepte à l'unanimité.

Madame le Maire énonce **l'ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal du 25/06/2025
- Fonds de concours 2025 CCPV
- SE60 – Approbation rapport d'activités 2024
- Création STOP rue de Tossac / rue du Moulin
- Dissolution association foncière
- EPFLO opération d'acquisition de terrain maison médicale (parcelle n°ZH0009)
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 JUIN 2025

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 25/06/2025

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POUR :	11	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

FOND DE CONCOURS 2025 - CCPV

De nouveau en 2025, une aide financière de 50% peut être sollicitée auprès de la CCPV dans le cadre du « Fond de concours de la Picardie Verte ». Comme en 2024, le montant subventionnable doit être au maximum de 5000 HT.

Pour cette année et dans la continuité des travaux d'accessibilité de l'église, Madame le Maire propose de procéder au remplacement de la porte de l'église.

Le conseil municipal accepte de déposer un dossier dans ce sens et charge Madame le Maire de toutes les formalités relatives à cette opération.

Après délibération, le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

SE60 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que le syndicat d'électricité de l'Oise (SE60) a adressé son rapport d'activité 2024. Celui-ci doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Le conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2024 du SE60 et l'approuve à l'unanimité.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

CRÉATION D'UNE SIGNALISATION « STOP » RUE DE TOSSAC

Afin de renforcer la sécurité des usagers et prévenir les accidents de la circulation au carrefour entre la rue de TOSSAC et la rue du MOULIN, Madame Le Maire souhaite mettre en place une signalisation permanente dite « STOP » rue de TOSSAC afin que les usagers de cette voie marquent un temps d'arrêt avant de s'engager sur la rue du MOULIN.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal afin d'effectuer toutes les démarches et les achats nécessaires à cette opération.

Après délibération, le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Direction Départementale des Territoires l'a sollicitée afin de dissoudre l'association foncière de Marseille en Beauvaisis constituée en 1962 qui, d'une part, ne fonctionne plus en conformité et qui, d'autre part, est en sommeil depuis de nombreuses années. Cette association ne possède ni actif foncier, ni actif financier.

En conséquence, Madame le Maire propose la dissolution de l'association foncière de Marseille en Beauvaisis.

Après délibération, le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

OPÉRATION D'ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION DE LA MAISON MÉDICALE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée de l'opération d'achat du terrain susceptible d'accueillir la maison médicale (3000 m² au sud de la parcelle ZH09 appartenant à Intermarché).

Après de multiples échanges avec la CCPV en charge du PLUI, Madame DUBUT a obtenu que ce terrain devienne constructible sans délai, pour un établissement de santé et en conformité avec le PLUI qui vient d'être arrêté.

Par ailleurs, Madame le Maire s'est rapprochée de l'EPFLO en vue de la signature d'une convention avec cet organisme qui permettrait d'acquérir le terrain en 10 annuités. A ce jour, le dossier est en cours d'étude à l'EPFLO.

Toutefois, si l'EPFLO ne peut intervenir dans cet achat, la commune devra acquérir le terrain directement par l'intermédiaire d'un emprunt bancaire.

Le conseil Municipal prend acte de l'avancée de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DELABY demande s'il est possible d'interdire le stationnement au début de la rue du Moulin car, quand des véhicules sont garés de chaque côté de la rue, le passage restant est très étroit. Monsieur DECOCK propose que ce sujet soit débattu en commission de travaux avant une éventuelle délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur DELABY signale que l'interdiction de fumer aux abords de l'école n'est pas toujours respectée. Monsieur LAQUERRIERE propose qu'un rappel soit fait aux parents d'élève.

Madame DUBUT indique que, suite à la consultation effectuée au mois de juin, les repas de cantine sont fournis par la société « API Restauration » depuis le 1^{er} septembre 2025. A ce jour, les retours sur la qualité des repas sont positifs. Par ailleurs, le four de la cantine va être remplacé car il est devenu trop vétuste et inadapté aux besoins actuels.

Madame DUBUT informe les conseillers qu'un couple de kinésithérapeutes s'est installé dans les anciens locaux de l'EHPAD depuis le 22/09/2025.

Madame DUBUT souhaite installer un radar pédagogique à l'entrée du village par la RD901 (face à la gendarmerie) afin d'inciter les conducteurs à réduire leur vitesse quand ils arrivent dans la commune. Monsieur DECOCK pense, qu'à moyen terme, il faudrait idéalement en installer aussi aux entrées du village par la RD930 et par la RD7. Le conseil municipal approuve cette première installation. Certains conseillers souhaitent également connaître les conditions d'installation d'un véritable radar.

Monsieur DECOCK propose de mettre en place un contrat de régulation des pigeons afin d'éviter les gros travaux d'entretien qui ont dû être réalisés cette année à l'église. Les conseillers municipaux adhèrent à cette démarche.

Aucune autre question n'étant formulée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La secrétaire de séance,



Aurélie LEVÊQUE

Le Maire

